


DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement 

6 route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

N° 2014-2142/DENV

Nouméa, le 23 JAN. 2014

Le Chef de service

à

Gérant de la SARL VAILEINA
BP 380
98890 Païta

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence « Vaïleina Park » sur la commune de Païta
V/Référence : dossier de déclaration reçu le 23 mai 2012, modifié le 30 mai 2013
N/Référence : courrier n°2012-39334 du 18 octobre 2012
Pièce jointe : avis de l'inspection des installations classées

Monsieur le gérant,

Vous m'avez adressé un nouveau dossier de déclaration pour l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence « Vaïleina Park » sur la commune de Païta.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application du code de l'environnement (Livre IV - Titre I - art. 411 à 419), il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation et ce, bien qu'un premier avis vous ait été transmis le 18 octobre 2012.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier dans un délai d'un mois en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint.

Cette affaire est suivie par
classées à la direction de l'environnement
tout renseignement complémentaire.

inspecteur des installations
qui reste disponible pour

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef de service de la prévention
des pollutions et des risques**



Maud PEIRANO

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 21 janvier 2014

DECLARATION DE L'OUVRAGE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA RESIDENCE « VAILEINA PARK »

COMMUNE DE PAITA

DEMANDEUR : SARL VAILEINA

AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le directeur de l'environnement de la province Sud a adressé à l'inspection des installations classées, pour examen et avis, le dossier, reçu le 23 mai 2012, modifié le 30 mai 2013, concernant la déclaration de l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence « Vaileina Park » sur la commune de Païta.

Compte tenu de l'activité projetée, cette installation relève du régime de déclaration conformément à la nomenclature ICPE de l'article 412-2 du Titre I du livre IV du code de l'environnement de la province Sud.

Ainsi, à l'examen du dossier modifié transmis, il s'avère que celui-ci est incomplet et irrégulier au regard des dispositions de l'article 414-3 du code de l'environnement et ce, bien qu'un premier avis ait été formulé.

Le résultat synthétique de l'examen des différentes pièces et aspects du dossier transmis est reporté dans le tableau du chapitre I ci-après. Les objectifs à fixer pour la régularisation du dossier font l'objet de la liste figurant au chapitre II.

En conclusion, il est proposé d'inviter le pétitionnaire à régulariser, dans un délai de 1 mois, son dossier en tenant compte des observations formulées. Le nouveau dossier devra être déposé en triple exemplaires papier et un supplémentaire sous format numérique.

I - Résultat synthétique de l'examen du dossier de déclaration d'exploiter

Forme et contenu de la déclaration	Observations
Identification du demandeur	Incomplet
Localisation de l'installation	Incomplet
Nature et volume des activités	Pas d'observation
Pièces à fournir	Incomplet et irrégulier
Éléments techniques	Irrégulier

II - Résultats détaillés de l'examen du dossier

Les observations présentant un astérisque (*) ont déjà fait l'objet d'une remarque dans le précédent avis du 18 octobre 2012.

Le formulaire joint au dossier ne respecte pas la trame prévue dans le code de l'environnement. De ce fait, certaines informations nécessaires à l'instruction du dossier sont manquantes notamment celles concernant l'identification du demandeur et la localisation de l'installation.

Le modèle de formulaire en pièce jointe du présent avis sera rigoureusement complété.

* L'orthographe exacte de la résidence sera précisée. En effet, il existe différentes orthographes dans le dossier présenté.

> Pièces à fournir

* Un justificatif des pouvoirs du signataire n'est pas joint au dossier. Il convient de le fournir.

* Par ailleurs, une image satellite extraite du Géorépertoire de la Nouvelle-Calédonie fait état de la présence de serres sur le lot 13A à quelques mètres de l'installation. S'il y a lieu, il convient d'ajouter l'existence de ces serres sur le plan fourni et de préciser leur vocation exacte.

Compte tenu de la situation de l'ouvrage en zone d'aléa moyen concernant le risque d'inondation, il convient de préciser les modalités de lestage ainsi que les précautions prises pour limiter les dégâts au niveau des installations électriques de l'ouvrage.

* La lisibilité du plan des abords de l'installation sera révisée afin de permettre une meilleure visualisation des différents tracés des réseaux.

* L'exutoire des eaux traitées sera matérialisé sur le plan, ou bien, il sera fait mention de ses coordonnées géographiques RGNC.

* Les moyens de lutte contre l'incendie de l'installation seront indiqués sur le plan.

> Eléments techniques

Le mémoire technique fait allusion à un système de traitement des boues proposé en option. Cependant, aucune information technique n'est indiquée sur ce procédé ni même si celui-ci a été retenu.

La liste du matériel mentionnée à l'annexe technique du contrat d'entretien sera vérifiée car elle ne semble pas correspondre aux équipements prévus pour l'ouvrage.

Le dossier complété sera transmis en 3 exemplaires papier et un exemplaire au format numérique.

Pièce jointe : modèle du formulaire de déclaration en vigueur

**FORMULAIRE DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE
contre attestation de dépôt**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de dossier :

Date d'arrivée :

Déclaration jugée : complète incomplète

Inspecteur :

CONCERNANT L'EXPLOITATION DE :			
DEMANDEUR			
Si personne physique (fournir Ridet) :			
noms :			
prénoms :			
nationalité :			
domicile :			
Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) :			
dénomination ou raison sociale :			
forme juridique :			
adresse du siège social :			
qualité du signataire de la déclaration :			
Ridet :			
Nom, prénom, nationalité, qualité du signataire :			
Téléphone :		Fax :	
Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier :			
LOCALISATION DE L'INSTALLATION			
Province :		Commune :	Zone PUD :
N° rue/N°lot et nom lotissement			
Références cadastrales :			
Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) :			
ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION			
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES		RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
PIECES A JOINDRE			Colonne réservée à l'administration
Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie			
Justificatif des pouvoirs du signataire			
Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau			
Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)			

Le déclarant, (signature & date)